



2025-096

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 18 novembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/10/2025

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC.

Excusés :

Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD
Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christine SIMON
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

OBJET : BUDGET POLE SANTE – REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL

M. le Maire rappelle que la création et la gestion courante du Pôle Santé a généré l'intervention du personnel administratif (élaboration et suivi du budget, mandatement, facturation...)

M. le Maire présente ensuite au Conseil Municipal l'état chiffré, ci-joint, de ces différentes prestations, et propose leur remboursement par le budget « pôle santé » au profit du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de **3 960 €** pour le coût des travaux administratifs ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer le versement de ces sommes au profit du budget communal, pour un total de **3 960 €**.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Valérie GAGNE

Fait et délibéré le 18/11/2025
Pour extrait certifié conforme



2025- 096

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR LE POLE SANTE

ANNEE 2025

SECRETARIAT (budget, TVA, suivi factures) : 3 960 €

Adjoint administratif : KLAUN Léon – taux horaire :22 €
15 heures mensuelles x 12 mois x 22 € = **3 960€**

Le Maire,
Franck PAILLON

